

Bureau des gouverneurs lui-même est forcé de l'admettre, n'a pas le service qu'il mériterait. J'ai l'intention de dire ici, en temps opportun, quelque chose à propos de ce que je pourrais appeler un manque de service dans ce district. Je n'en jette pas le blâme sur les gouverneurs pas plus que je n'espérerais pouvoir y remédier du simple fait qu'on me permettrait d'étudier et de discuter les procès-verbaux des séances qu'a tenues de temps à autre le Bureau des gouverneurs.

Je tiens autant que n'importe quel membre de ce Comité au principe de justice britannique. Je n'aime pas voir le gouvernement mettre la main sur trop de choses, mais j'ai autant à cœur que n'importe qui de voir cette société fonctionner avec succès et je ne voudrais faire quoi que ce soit qui pourrait tendre à l'empêcher d'atteindre le but qu'elle vise. Je m'oppose donc à cette motion et je demande à tous les membres, quoi qu'ils aient à reprocher à cette société, de penser ce que veut dire la production des procès-verbaux des séances du Bureau des gouverneurs et quels résultats suivront nécessairement une telle décision. Arrêtez-vous un peu et considérez le manque de spontanéité qui règnera aux séances du Bureau des gouverneurs quand les membres ne pourront plus discuter les questions qui se présenteront et en tirer des conclusions pour le plus grand bien de la radio au Canada sans qu'à tout instant revienne à l'idée de chaque gouverneur que ce qu'il dit aujourd'hui ou ce qu'il se propose de faire sera étudié publiquement par les membres du Parlement. Ne se sentiront-ils pas paralysés lorsqu'ils occuperont leur siège à la table des gouverneurs et qu'ils chercheront les moyens d'administrer les affaires de façon à faire mieux fonctionner une chose qui fait la gloire du Canada, le système canadien de radiodiffusion?

Pendant que je suis debout, permettez-moi, monsieur le président, comme représentant d'une partie du nord de la Colombie-Britannique d'attirer votre attention sur de grandes difficultés dues, je crois, à des conditions qu'il n'appartient peut-être pas au Bureau des gouverneurs de faire disparaître. Le pays est montagneux, ce qui peut susciter des difficultés spéciales, mais je veux rappeler aux gouverneurs que le district que je représente ne reçoit pas bien les programmes ou ne jouit pas de toutes les facilités de réception dont devraient jouir les propriétaires d'appareils récepteurs. J'ai l'intention de revenir sur ce sujet plus tard.

Je voudrais remercier les gouverneurs, en particulier les deux représentants de la Colombie-Britannique, Mme McClung et le brigadier-général Odium, pour les soins que, depuis leur nomination, ils ont apportés au développement de la radio au Canada et pour la manière dont ils remplissent leur charge.

Encore une fois, j'espère sincèrement que le Comité n'insistera pas davantage, et que sûrement il n'adoptera pas la motion demandant la production de tous les procès-verbaux des séances du Bureau des gouverneurs.

L'hon. M. Howe: Permettez-moi de faire remarquer que le procès-verbal dont M. Brockington a lu des extraits n'est pas le compte rendu d'une séance. Ce sont des règlements.

Le TÉMOIN: Non, monsieur. Je vais m'expliquer si vous le voulez. J'aurais dû insister sur le fait que je parlais d'une réunion préliminaire du Bureau des gouverneurs. Voici ce qui est arrivé, monsieur le président et messieurs les membres du Comité: la Société Radio-Canada est entrée en fonctions le 2 novembre 1936. Il y a eu une sorte d'erreur dans la loi qui fit qu'il se passa à peu près un mois entre la sortie de l'ancienne commission et l'entrée en fonctions de la nouvelle. Il nous fallait prendre des dispositions quant au choix d'un directeur général et d'un directeur général adjoint et d'une façon générale commander la production de certains documents. Nous avons donc tenu une réunion avant d'être légalement constitués. C'est de cette réunion, du procès-verbal de cette séance irrégulière avant d'entrer en fonctions que